

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°15

MISE EN PLACE DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE
« S’COOL BUS »

Mme Béatrice Deboissy expose au Conseil municipal :

La Ville s’est engagée dès 2019 dans le projet « S’Cool bus ».

Le « S’Cool bus » est un vélo-bus à assistance électronique, doté de 9 places, qui propose un service innovant, ludique, sportif et écologique de ramassage scolaire gratuit pour les enfants âgés de 6 à 11 ans (du CP au CM2)

Ce dispositif permet aux enfants de pratiquer une activité sportive, de créer un lien social, de se sensibiliser à la sécurité routière et aux mobilités douces.

Sur l’année scolaire 2023/2024, 86 élèves de 3 écoles (Coluche, Jean Moulin et Léon Blum) ont bénéficié des 3 s’cool bus mis à disposition.

Dès la fin du 1er trimestre de l’année scolaire 2024/2025, on comptait déjà 76 utilisateurs, dont 39 nouveaux inscrits

Depuis le 6 janvier 2025, 3 nouvelles écoles participent au dispositif : Victor Hugo, Dominos et Louise Michel.

027-212707012-20250401-D-25-04-15-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

L'Agglomération Seine Eure participe financièrement à ce projet dont le coût annuel pour la commune est de 7000,00€ par véhicule, soit 21 000€ pour l'entretien et la maintenance des 3 s'cool bus mis à disposition.

Afin de permettre aux centres de loisirs d'utiliser ce mode de transport lors des sorties organisées sur le territoire de la commune, 20 animateurs pourront être formés à la conduite du s'cool bus. Le coût de cette formation est de 960€ par personne.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place du service de transport,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à cette délibération,
- **INSCRIT** les dépenses afférentes au budget

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

